PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

COLLOQUE

LE PRINCIPE NE BIS IN IDEM ET LES CONCOURS D'INFRACTIONS PÉNALES

28 novembre 2019

Centre Panthéon - Salle des Conseils
(escalier M, 2e étage)

ENTRÉE LIBRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

L'ICP organise, en collaboration avec la Cour de cassation, le **jeudi 28 novembre 2019** un colloque portant sur **"Le principe ne bis in idem et les concours d'infractions pénales**".

Programme :

Matinée : Présidence par Monsieur **Jacques-Henri ROBERT**, professeur émérite de l'université Paris 2 Panthéon-Assas

> **Allocution d'ouverture**
Philippe CONTE, professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas
Christophe SOULARD, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation
Frédéric DESPORTES, premier avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation
> **Les enjeux de la règle : ne bis in idem, un diable sorti de sa boîte**
Bertrand DE LAMY, professeur à l'université de Toulouse 1 Capitole
> **La solution classique des concours d'infractions**
Carole HARDOUIN-LE GOFF, maître de conférences à l'université Paris 2
> **De l'utilité même du principe ne bis in idem**
Paul CAZALBOU, professeur à l'université de la Rochelle

Après-midi : présidence par Monsieur **Renaud SALOMON**, avocat général à la chambre criminelle, professeur associé à l'université Paris-Dauphine (Paris 9)

> **Les raisons de l'abandon du critère classique**

Maud FOUQUET, conseillère référendaire à la chambre criminelle

> **L'encadrement constitutionnel**

Thierry FOSSIER, conseiller à la Cour de cassation, professeur associé à l'université Villetaneuse-Bobigny-Saint-Denis (Paris 13e)

> **L'encadrement européen (la jurisprudence de la CEDH et de la CJUE)**

Charlotte CLAVERIE-ROUSSET, professeur à l'université de Bordeaux

> **Le nouveau critère d'application du principe**

Philippe CONTE, professeur à l'université Paris 2, directeur de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

> **Analyse critique des critères, ancien et nouveau**

Olivier DÉCIMA, professeur à l'université de Bordeaux

> **Propos conclusifs**

François FOURMENT, professeur à l'université de Tours